



Le groupe Alkern confirme son ambition RSE en procédant à la mise en place d'un Sustainability-Linked Loan, ou prêt lié à des objectifs durables

Depuis 2021, Alkern poursuit sa croissance dans le cadre de son plan stratégique, qui vise essentiellement à :

- piloter ses activités, principalement industrielles, de manière responsable au niveau de la sécurité de ses équipes et de leur bien-être tout en maîtrisant son impact environnemental,
- apporter au marché de la construction des solutions constructives peu carbonées et à faible impact carbone pour ses clients,
- participer à l'adaptation des infrastructures et aménagements urbains aux changements climatiques.

Dans ce contexte, Alkern cherche à démultiplier sa contribution positive aux enjeux de transition environnementale et à la révolution bas carbone qui est actuellement en cours dans l'industrie du bâtiment.

« L'ambition que nous avons affichée dans ce domaine nous a permis aujourd'hui de franchir un cap supplémentaire en procédant à la mise en place d'un Sustainability-Linked Loan (SLL) ou prêt lié à des objectifs durables, qui consiste à intégrer des objectifs RSE annuels dans le calcul du taux d'intérêt de nos prêts. » précise Xavier Janin, président du groupe.



Doc. Alkern

Une approche encore rare pour une ETI

Bien que de plus en plus courant dans de nombreux domaines et pour des groupes côtés ou de taille importante, le recours à un instrument de finance durable est encore peu fréquent pour une ETI du secteur des matériaux de construction, ce qui confirme le caractère engagé et précurseur d'Alkern et sa volonté d'aligner sa stratégie de financement à sa politique RSE. (à découvrir ici : <https://www.alkern.fr/notre-demarche-rse/>)

3 critères retenus dans le mécanisme d'ajustement du taux d'intérêt de son prêt « à impact »

Lors de la finalisation de son prêt lié à des objectifs durables, Alkern et ses conseillers financiers ont retenu 3 objectifs de performance RSE dont l'atteinte annuelle est liée à un mécanisme incitatif d'ajustement du taux d'intérêt de sa dette :

1. la **baisse du taux de fréquence des accidents de travail** : Priorité numéro 1 de sa politique industrielle, la sécurité se retrouve naturellement au cœur de la politique RSE d'Alkern et son ambition de baisse du taux d'accident devient désormais un critère de ce mécanisme,
2. les **gains d'émissions carbone réalisés par à ses clients** grâce aux produits Alkern est le deuxième critère retenu. Engagé dans le développement de solutions peu carbonées de construction du bâtiment, Alkern souhaitait valoriser et soutenir ses efforts en matière d'innovation et de développement de l'usage de ces solutions dans le bâtiment. L'ambition des cibles fixées, dans un contexte de marché du bâtiment complexe, prouve la confiance d'Alkern à investir dans les innovations qui participeront à diminuer l'impact carbone de la construction de nos bâtiments de demain,
3. La réalisation d'un **bilan de gaz à effet de serre complet** (scope 1, 2 et 3) et son plan de réduction des émissions associé complètent les critères retenus dans le cadre de ce prêt.

Un financement souscrit par un large pool de banques françaises

Ce prêt lié à des objectifs durables, a été conclu avec les banques partenaire d'Alkern : la **Caisse d'Épargne Haut de France**, comme co-arrangeur et coordinateur ESG, **CIC Nord-Ouest** (Arrangeur Mandaté, Teneurs de Livres, Coordinateur, Agent Senior et Agent des Sûretés), **BNP Paribas** (Arrangeur Mandaté, Teneur de Livres et Coordinateur), **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**, **Banque Palatine** et **Arkéa BEI** (toutes co-arrangeurs).

Par leur présence dans ce financement, ces banques illustrent leur engagement sur les enjeux de développement durable et leur confiance dans l'implication d'Alkern à atteindre ses objectifs RSE.

Le groupe Alkern est un des leaders français de la préfabrication d'éléments en béton permettant des modes constructifs peu carbonés pour le bâtiment, offrant des solutions d'aménagement durable des villes, ayant la capacité d'infiltrer les eaux de surface et proposant des produits d'embellissement des espaces extérieurs (jardins, piscines, voirie). En apportant des réponses concrètes au regard des enjeux majeurs du réchauffement climatique et de ses effets, le Groupe Alkern propose ainsi des solutions durables à l'aménagement des territoires, aux besoins d'un habitat sain, confortable, esthétique, respectueux de l'environnement et patrimonial. Avec plus de 250 millions de chiffre d'affaires en 2022 et plus de 1000 collaborateurs, engagés dans une démarche RSE pragmatique, le Groupe se développe avec des équipes responsables, mobilisées sur les enjeux sociétaux, sur la sécurité au travail et sur la maîtrise de l'impact environnemental de son activité et de ses produits. L'obtention de la médaille d'Or Ecovadis en 2021, renouvelée en 2022, en est une parfaite illustration !

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

ALKERN zone Industrielle Parc de la Motte au Bois - Rue André Bigotte - BP 59 - 62440 Harnes - Tél. 0806 808 850 www.alkern.fr